

AVIS D'URBANISME

Projet d'aménagement général (PAG) – refonte complète

Rapport sur les incidences environnementales (SUP)

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de la Ville d'Ettelbruck, dans sa séance publique du 24 février 2020, a émis un vote positif concernant la saisine du projet d'aménagement général (PAG) de la Ville d'Ettelbruck.

Conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le dossier complet du projet d'aménagement général avec l'étude préparatoire, la fiche de présentation et le rapport sur les incidences environnementales (SUP) sont déposés pendant une durée de 30 (trente) jours complets, soit à partir **du 2 mars 2020 jusqu'au 1^{er} avril 2020 inclus**, à la Maison communale où le public pourra consulter les documents pendant les heures de bureau.

Les observations et les objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, sous peine de forclusion, dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la publication du dépôt du projet dans la presse, soit **jusqu'au 1^{er} avril 2020 inclus**.

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le dossier du projet sous rubrique et le rapport sur les incidences environnementales y relatif sont déposés pendant la même durée de 30 (trente) jours complets, soit à partir **du 2 mars 2020 jusqu'au 1^{er} avril 2020 inclus**, à la Maison communale où le public pourra consulter les documents pendant les heures de bureau. Les intéressés peuvent émettre leurs observations et suggestions y relatives par le biais du support électronique pag@ettelbruck.lu ou directement par écrit au collège des bourgmestre et échevins au plus tard dans les 45 (quarante-cinq) jours qui suivent le début de la publication, soit **jusqu'au 16 avril 2020 inclus**.

Une réunion d'information avec la population se tiendra **jeudi, le 12 mars 2020 à 19.00 heures** au Centre des Arts Pluriels Ed. Juncker à Ettelbruck.

Tous les documents relatifs au projet sous rubrique sont publiés pendant la même durée de 30 (trente) jours sur le site www.ettelbruck.lu. Seules les pièces déposées à la Maison communale font foi.

Ettelbruck, le 2 mars 2020
Le collège des bourgmestre et échevins :
Jean-Paul SCHAAF, bourgmestre
Bob STEICHEN, échevin
Christian STEFFEN, échevin